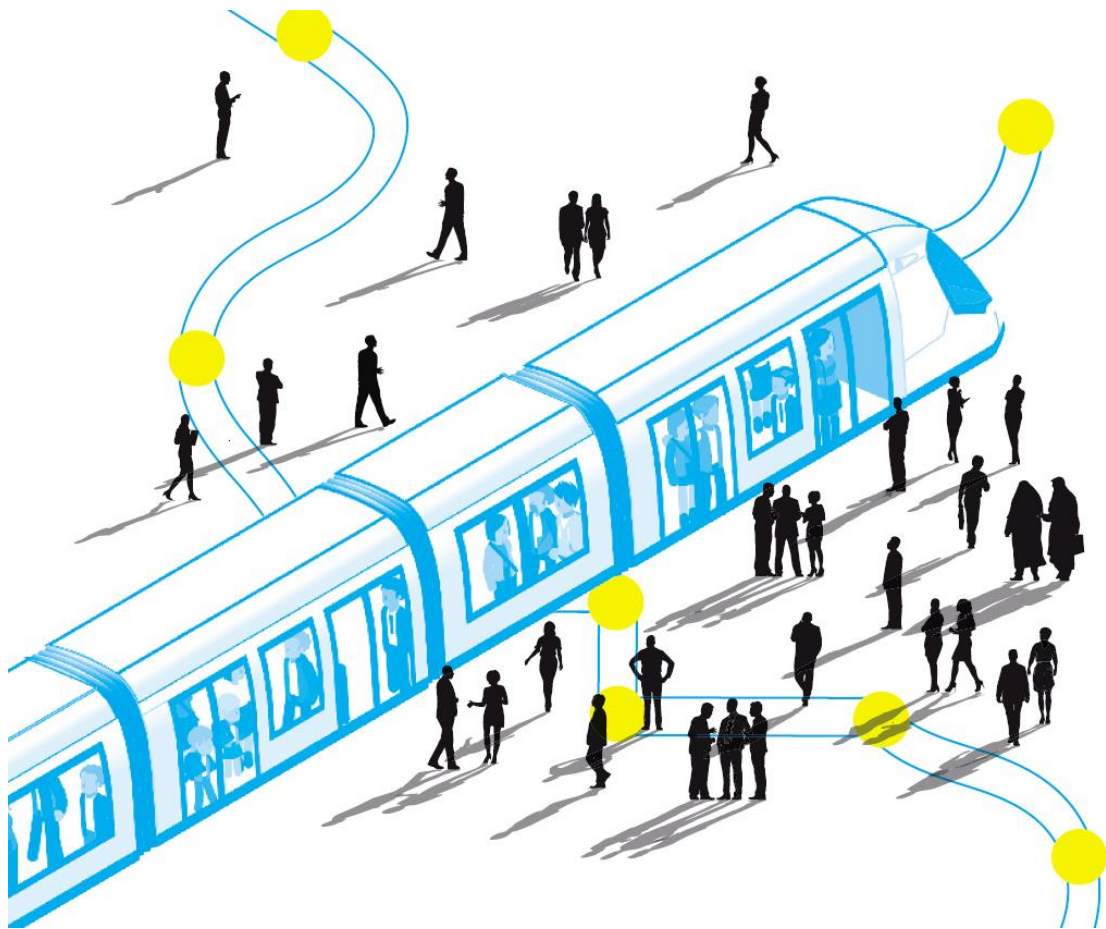


RAPPORT DES GARANT·ES

Un nouveau tram au Nord
Eurométropole de Strasbourg - 2025



**Convention citoyenne
du 25 avril au 4 octobre 2025**

Sommaire du rapport des garant-es

1. CONTEXTE	3
2. DEROULEMENT ET ANIMATION	5
Recrutement du panel	5
Déroulement et organisation de la Convention citoyenne	5
La méthodologie et l'animation	7
3. INTERVENTIONS DU COMITE DES GARANT-ES	8
Association du comité à la construction du contenu des sessions et intersessions.....	8
Nos réponses aux sollicitations exprimées pendant les sessions.....	8
Nos réponses écrites aux questions posées par les citoyen·nes sur Jenparle	9
4. REDACTION ET ADOPTION DE L'AVIS CITOYEN	10
La préparation de l'avis citoyen	10
La session de vote finale	10
5. APPRECIATION DU DEROULEMENT DE LA CONVENTION	12
La bonne prise en compte des demandes d'informations et d'auditions formulées par les citoyen·nes.....	12
Une délibération de qualité	12
Un avis robuste	13
Et après ?	13
6. CONCLUSION AU VU DU MANDAT DONNÉ AUX GARANT-ES DE LA CONVENTION CITOYENNE	14
Annexes	16

1. CONTEXTE

À la suite de l'avis défavorable rendu en décembre 2024 par la commission d'enquête publique sur le projet de développement du réseau de tramway au nord de l'agglomération, l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) a décidé de mettre en place une Convention citoyenne afin de relancer le projet de desserte. Composée de 100 citoyen·nes tiré·es au sort sur la base de critères de représentativité, la Convention citoyenne Tram nord s'est vue adresser la question suivante :

« Selon quelles modalités et quelles conditions de réussite la desserte en tramway des communes nord vous semble la plus adaptée au regard des enjeux de lutte contre le changement climatique et d'équité territoriale ? »

Dans ce cadre, l'EMS a organisé cette Convention avec l'appui d'un prestataire externe (la société Res publica) et a pris contact avec la Commission nationale du débat public (CNDP), qui a désigné le 05/02/2025 l'un de ses membres, Loïc Blondiaux, pour produire des préconisations à caractère méthodologique. Dans la continuité, l'EMS a formé début avril 2025 un comité des garant·es comptant plusieurs membres.

Le comité des garant·es est ainsi composé de six membres choisi·es pour leur expertise diverse (démocratie participative, projets d'aménagements et de mobilité) :

- **Bénédicte Apouey** – chercheuse en économie et en sciences sociales au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- **Loïc Blondiaux** – professeur de sciences politiques à Paris I, garant de la Commission nationale du débat public (CNDP) ;
- **Philippe Chavot** – maître de conférences en Sciences de l'information et de la communication à l'Université de Strasbourg, spécialiste de l'analyse des controverses sociotechniques ;
- **Thierry Coquil** – inspecteur général de l'environnement et du développement durable (IGEDD) ;
- **Louis de Fournoux** – maître de conférences en droit public à l'Université de Strasbourg, spécialiste de déontologie ;
- **Arnaud Zimmermann** – inspecteur de l'environnement et du développement durable (IGEDD).

Le comité des garant·es a reçu pour mission d'attester de la sincérité et de la transparence du processus délibératif au sein de la Convention citoyenne Tram nord. Plus précisément et aux termes de la lettre de mission datée du 8 avril 2025 (voir Annexe 1), la mission du comité consistait à « *assurer la loyauté du dispositif et l'indépendance des travaux de la Convention Citoyenne* », en « *s'assur[ant] de la cohérence entre l'intention de participation citoyenne et la méthodologie mise en œuvre [; en] vérifiant le bon déroulement de la Convention citoyenne et de l'animation et [en] s'assur[ant] du suivi de l'équilibre des points de vue exprimés par les expert·es sollicité·es dans le cadre des auditions.* » Il était également précisé que le comité « *peut être saisi par les citoyennes et citoyens de la Convention de toute question qu'ils et elles souhaiteraient lui adresser* ».

La mission acceptée par les garant-es présente un caractère bénévole.

Le comité des garant-es a ainsi accompagné la Convention citoyenne dans toutes les phases de ses travaux. Le nombre de garant-es a permis une présence continue d'au moins deux d'entre nous (et souvent plus) à chaque réunion de préparation, session et intersession. Le rôle des garant-es a essentiellement consisté en deux tâches :

- Le comité des garant-es a conseillé le prestataire Res publica et l'EMS sur le programme et l'animation de chaque session de travail, en veillant à l'équilibre et à l'objectivité des informations données et des points de vue des différents intervenant-es.
- Le comité des garant-es a répondu aux citoyen·nes qui l'ont saisi, lors des sessions et en dehors de celles-ci.

À ces fins, le comité des garant-es s'est réuni à de nombreuses reprises, afin de convenir des modalités de fonctionnement du comité et préparer ses prises de position.

2. DEROULEMENT ET ANIMATION

Recrutement du panel

Les modalités de recrutement du panel des citoyen·nes ont été établies par l'EMS avant l'installation du comité des garant·es, en bénéficiant des conseils du représentant de la CNDP. Pour rappel, ce recrutement a reposé sur deux tirages au sort successifs.

Un premier tirage au sort a été effectué dans les listes électorales des 33 communes composant l'EMS, en présence d'une huissière de justice, afin de désigner 50 000 personnes. Un courrier leur a été envoyé, afin de leur proposer de candidater à la Convention citoyenne.

Un second tirage au sort a ensuite été réalisé parmi les candidats·es, en présence d'une huissière de justice. Un panel de 100 personnes a ainsi été constitué¹. Lors de ce tirage au sort, les critères suivants ont été appliqués, pour garantir la diversité des participant·es :

- (I) genre ;
- (II) âge ;
- (III) catégorie socioprofessionnelle (CSP) ;
- (IV) lieu de résidence ;
- (V) moyen de déplacement favori, avec trois modalités de réponse : (1) marche, vélo, vélo à assistance électrique, trottinette, etc., (2) voiture, (3) transports en commun ;
- (VI) lien avec le projet tram nord, avec deux catégories : (1) résidant, travaillant ou ayant des activités régulières dans la zone du projet tram nord, (2) ne résidant, ne travaillant ou n'ayant pas d'activités régulières dans la zone du projet tram nord. Il a été décidé que le panel contiendrait 50% de personnes appartenant à chacune de ces deux catégories.

Pour éviter les conflits d'intérêts, l'EMS s'est notamment assurée qu'aucune des personnes tirées au sort n'était responsable d'une association ou d'une organisation engagée sur le projet de tram nord et n'avait de contentieux juridique avec la collectivité. L'EMS a alors complété avec des candidats du second panel (« remplaçant·es ») pour constituer une assemblée de 100 personnes tenant compte des critères de diversité des profils citoyen·nes.

Déroulement et organisation de la Convention citoyenne

Six sessions ont été organisées entre avril et octobre 2025, chacune se déroulant le vendredi soir (18h-21h) et le samedi toute la journée (9h-17h). Ces sessions ont structuré les phases de travail de la Convention citoyenne : prise de connaissance du contexte et des problématiques ; appropriation des sujets et définition des objectifs prioritaires ; identification des défis à relever et élaboration des tracés ; rédaction du livrable et vote (cf. tableau 1).

¹ Un second panel de « remplaçant·es » a également été tiré au sort, en cas de désistement ou détection d'un potentiel conflit d'intérêt.

Tableau 1 : Déroulement des sessions de la Convention

Sessions		Contenu	Nombre de participant-es
1	25-26 avril	Présentation et appropriation du mandat ; découverte du contexte et des enjeux du projet	94-92
2	16-17 mai	Prise de connaissance détaillée des problématiques, compréhension des controverses ; définition par les citoyen·nes des objectifs et des défis prioritaires à relever par le projet	93-91
3	13-14 juin	Visite de terrain ; audition des élu·es, des collectifs et des actrices et acteurs locaux ; élaboration par les citoyen·nes des réponses aux défis prioritaires	86-83
4	4-5 juillet	Approfondissement des objectifs prioritaires et des propositions sur les défis et les tracés	85-82
5	12-13 sept	Présentation des analyses techniques commandées par l'EMS à la demande des citoyen·nes ; relecture de l'ensemble des propositions et priorisation ; consolidation du livrable	78-77
6	3-4 octobre	Relecture et propositions d'amendement du livrable ; vote de l'avis de la Convention citoyenne	82 (*)
(*) La séance du vendredi 3 octobre était facultative, car non prévue initialement.			

Afin de renforcer la dynamique du collectif entre deux sessions et d'aider à la préparation des sessions, cinq intersessions facultatives ont été organisées en visioconférence les 5 mai, 28 mai, 23 juin, 16 juillet, 8 septembre et 23 septembre, entre 18h et 20h. Elles ont été enregistrées et mises à disposition des citoyen·nes sur la plateforme Jenparle.

La plateforme Jenparle, mise en place par Res publica, a constitué le centre de ressources des citoyen·nes. Elle a rassemblé au fil des sessions et intersessions l'ensemble des supports de présentation, ainsi que la documentation portée à connaissance des citoyen·nes par tous les intervenant-es et les comptes rendus des sessions. Elle était également une interface permettant aux citoyen·nes de poser des questions écrites à l'EMS et au comité des garant-es, les réponses écrites étant publiées sur la plateforme.

La méthodologie et l'animation

L'animation des différentes phases de travail de la Convention citoyenne visait à créer, au sein du collectif constitué par les personnes tirées au sort, les conditions lui permettant d'assimiler les informations nécessaires à la compréhension des problématiques (urbanistiques, environnementales, de déplacements...), pour ensuite élaborer des propositions et en débattre, et enfin se concerter pour la rédaction de l'avis.

Ces objectifs ont été explicités lors de la première séance, avec en parallèle les règles de fonctionnement qui les sous-tendent :

- Environnement de travail ouvert à la diversité des opinions ;
- Informations équilibrées et temps suffisant pour en débattre ;
- Bienséance, écoute et respect mutuel dans les échanges.

L'organisation des débats en "huis clos", sans présence du public et sans communication sur les travaux avant la fin, en était le corollaire, afin de maintenir la confiance entre les citoyens-nes nécessaire à leur expression libre et sincère.

Concrètement, les modalités de travail se sont déclinées à trois niveaux :

- Des séquences de travail en petits groupes, sur tables (de 6 à 10 personnes environ), favorisant l'expression individuelle et permettant la formulation de propositions, sur des thèmes identifiés ;
- Des séquences de partage par grands groupes, au sein de 2 ou 3 salles, favorisant les débats et le développement d'argumentaires sur les différentes propositions élaborées ;
- Des séquences plénières, pour la consolidation des propositions et des échanges avec l'ensemble du collectif.

Une visite de terrain a été organisée sur une demi-journée, en juin, à mi-chemin du déroulement de la Convention citoyenne. Cette visite commentée a été très appréciée des citoyen-nes ; elle leur a permis de mettre leurs connaissances acquises et leurs questionnements en regard avec une mise en œuvre concrète d'un projet de tramway dans l'espace public.

À la suite de cette visite, les citoyen-nes ont pris conscience des enjeux techniques et ont souhaité que leur travail puisse s'appuyer sur des expertises techniques :

- Ils et elles ont pu bénéficier du soutien en séance d'une équipe technique (« fact checkers ») de l'EMS et de la Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS) pendant les ateliers sur les propositions d'insertion et d'aménagement, lors de la 4^{ème} séance ;
- Ils et elles ont ensuite demandé à ce que leurs scénarios soient analysés sur le plan technique, afin de rendre un avis le plus réaliste et opérationnel possible. Ces études ont été commandées durant l'été par les services techniques de l'EMS à un bureau d'études (Roland Ribl et Associés - RRA) ; les résultats ont été présentés lors la session 5 en septembre.

3. INTERVENTIONS DU COMITE DES GARANT-ES

Association du comité à la construction du contenu des sessions et intersessions

Nous avons participé à des réunions hebdomadaires (organisées en ligne le mercredi) avec l'EMS et l'équipe d'animation. Ces réunions nous ont permis de prendre connaissance du programme prévisionnel de la prochaine session (ou intersession) et de formuler des remarques à ce sujet, et de revenir sur le déroulement de la dernière session (ou de la dernière intersession).

Tous les sujets majeurs ont fait l'objet de discussions lors de ces réunions : les intervenant·es au forum des actrices et acteurs, les modalités de dépôts d'amendements, le règlement de votes, etc. Nous estimons que les observations que nous avons pu faire à ces occasions ont été prises en compte par l'EMS et/ou l'équipe d'animation.

Nous avons été conduits à rendre un avis formel à l'issue de la session 3, considérant nécessaire de modifier le déroulement prévu des travaux de la Convention (cf. Annexe 2). Par cet avis, nous avons recommandé de donner la priorité au travail collectif sur les solutions envisageables et non à la poursuite des auditions politiques, en se concentrant sur les dimensions concrètes de la problématique, avec la mise à disposition d'un appui technique. Cette recommandation a été suivie d'effet, et le déroulé prévisionnel de la session 4 a été adapté en conséquence.

Compte tenu de la complexité du sujet, nous avons été attentif·ves tout au long des sessions suivantes à ce que les membres de la Convention puissent disposer d'un temps suffisant de travail entre eux, en petits groupes, pour s'approprier les enjeux et rechercher des solutions. Des temps de travail supplémentaires en intersession et le vendredi soir précédent la dernière session ont été organisés.

Nous avons également soutenu la demande des citoyen·nes de faire réaliser des analyses techniques pendant l'été.

Enfin, nous avons examiné deux situations d'exclusion de citoyen·nes pour non-respect des termes de la convention d'engagement.

Nos réponses aux sollicitations exprimées pendant les sessions

Nous avons participé à chacune des sessions, en veillant à ce qu'au moins deux d'entre nous soient présent·es chaque jour de chaque session (nous étions généralement plus de deux).

Au cours des sessions, nous avons été régulièrement sollicité·es par les citoyen·nes, aussi bien sur le fond du dossier (les éclairages nécessaires, par exemple) que sur le processus délibératif (les modalités des prises de parole, par exemple). Nous avons également été sollicité·es par des intervenant·es extérieur·es, lors du forum des actrice et acteurs. Nous pensons avoir tenu compte des demandes formulées et répondu aux questions posées.

Nos réponses écrites aux questions posées par les citoyen·nes sur Jenparle

Une douzaine de questions écrites nous ont été posées par les citoyen·nes sur la plateforme Jenparle. Ces questions portaient sur des sujets divers, comme la fiabilité des informations circulant sur le devenir de la friche Heineken, la possibilité de rendre publique l'identité des intervenant·es de la Convention, et le choix des jours où se sont tenues les sessions de la Convention (vendredi-samedi). Nos réponses à ces questions ont été rapidement publiées sur la plateforme. Elles n'ont pas été contestées, à notre connaissance. L'ensemble des questions et des réponses peut être consulté en ligne (cf. Annexe 4).

4. REDACTION ET ADOPTION DE L'AVIS CITOYEN

La préparation de l'avis citoyen

L'avis citoyen sur le nouveau tram nord a été adopté par la Convention citoyenne lors de sa 6^e session de travail, le 4 octobre 2025. Le document est structuré en huit sections qui présentent le principe de la Convention, ses objectifs et défis, ainsi que les différentes propositions. La dernière partie de l'avis reprend les paragraphes n'ayant pas obtenu 70 % des suffrages.

La rédaction de l'avis citoyen a été coordonnée par Res publica. Ce rapport est une reprise synthétique des documents produits par les citoyen·nes et des propositions issues des plénières et des groupes de travail lors des quatre premières sessions et des intersessions. Les citoyen·nes ont validé la structure de l'avis (préambule, objectifs, découpage en défis) en session 4.

Une première version du document a été discutée lors de la session 5. Durant cette session, chaque paragraphe a été soumis à un vote informel, afin de décider s'il devait être conservé en l'état, modifié ou supprimé. L'objectif de cette session était de parvenir à un accord sur la forme et le contenu du livrable qui serait présenté au vote. Ces votes informels ne préfiguraient en rien l'issue du vote définitif.

Durant cette session, il est apparu nécessaire de donner plus de temps aux citoyen·nes pour s'approprier le document de synthèse, en particulier l'avant-dernière section relative au raccordement au réseau de tram dans le centre de Strasbourg, particulièrement complexe. Une session de travail supplémentaire a donc été organisée le 3 octobre en soirée, ce qui a permis de détendre le calendrier tout en finalisant le texte dans les délais impartis.

Toujours lors de la session 5, il a été proposé aux citoyen·nes d'amender certains paragraphes, selon les règles suivantes : chaque amendement devait être signé par au moins 10 personnes ; et une même personne ne pouvait initier plus de 5 amendements. Ces amendements pouvaient porter sur la forme ou le fond des paragraphes du livrable.

La session de vote finale

La session 6 visait à soumettre au vote chaque paragraphe, avec ses amendements. Un vote de l'ensemble du document avec ses amendements a ensuite été réalisé en fin de session, permettant d'apprécier le niveau d'adhésion des citoyen·nes à l'ensemble de la démarche, au-delà des orientations particulières sur tel ou tel aspect du projet.

Le règlement de vote a fait l'objet de plusieurs échanges lors des réunions d'organisation, associant le comité des garant·es aux échanges entre Res publica et les représentant·es de l'EMS. Il a été présenté et amendé lors de la session 5 de la Convention citoyenne.

Selon ce règlement, consultable en ligne, les paragraphes et les amendements qui obtenaient une majorité qualifiée d'au moins 70 % de votes « pour » étaient adoptés définitivement. Ceux qui n'atteignaient pas ce seuil étaient reportés en dernière partie de l'avis, avec mention du pourcentage de votes favorables – sauf en cas de vote demandant le maintien du paragraphe dans le corps du texte.

Quant aux amendements, s'ils obtenaient une majorité qualifiée, ils étaient adoptés ; dans le cas contraire, ils étaient définitivement rejetés, sans figurer en annexe.

Les votes ont été réalisés à l'aide de boîtiers électroniques individuels. Pour chaque scrutin, les citoyen·nes disposaient de trois options : « *pour* », « *contre* » ou « *abstention* ». Chaque opération de vote durait 40 secondes.

Les résultats du vote lors de la session 6 attestent d'une forte adhésion des citoyen·nes à leur avis. Celui-ci a été adopté à plus de 91 %. Seuls quelques paragraphes n'ont pas obtenu la majorité qualifiée (plus de 70 % des votes exprimés).

L'ensemble des votes s'est déroulé sans difficulté, dans le respect des règles établies par le règlement de vote. La plupart des propositions de la Convention citoyenne sont accompagnées de points d'attention et d'alerte, qui sont autant d'indicateurs que les propositions émises par les citoyen·nes ont été mûrement réfléchies.

Il est à noter que le vote final a dégagé un tracé spécifique pour le tracé au nord de l'agglomération et le raccordement au centre de Strasbourg. Alors que la version de l'avis soumis au vote proposait trois options pour ce raccordement, le tracé par le Faubourg de Pierre a été adopté à 84 %. Les deux autres tracés – celui vers la gare (63,8 % des voix) et celui vers République via la Neustadt (65 % des voix) – figurent en annexe de l'avis citoyen.

Ce résultat affirme une préférence claire de la Convention citoyenne, tout en renvoyant à la nécessité d'approfondissements complémentaires.

5. APPRECIATION DU DEROULEMENT DE LA CONVENTION

Pour étayer notre appréciation sur le déroulement de la Convention, nous mobilisons des données tirées d'un questionnaire, que l'équipe d'animation a fait passer auprès des citoyen·nes à la fin de la Convention (session 6). Nous notons que 78 citoyen·nes ont répondu à ce questionnaire : le nombre de répondant·es est donc très proche du nombre de citoyen·nes ayant participé à la Convention ce jour-là (82 citoyen·nes).

La bonne prise en compte des demandes d'informations et d'auditions formulées par les citoyen·nes

Notre comité des garant·es constate que l'équipe d'animation et l'EMS ont porté une attention particulière aux demandes formulées par les citoyen·nes. Les citoyennes et citoyens eux·elles mêmes estiment que leurs demandes d'informations et d'auditions ont bien été prises en compte. En effet, à la question de savoir si "*les demandes d'informations et d'auditions exprimées par l'ensemble des citoyens*" ont été prises en compte, 88,5 % des répondant·es donnent une réponse positive.

Une délibération de qualité

À l'issue de notre observation, nous estimons que le processus délibératif était de bonne qualité, en termes de diversité des avis exprimés et de circulation de la parole, notamment.

Notre avis positif est conforté par les réponses des citoyen·nes à des questions sur différentes facettes de la qualité de la délibération :

- Apprentissage : 79,5 % des répondant·es estiment qu'il est "*tout à fait*" vrai qu'ils ou elles ont "*appris des choses sur les modes de transport et leur insertion dans la ville*".
- Possibilité d'exprimer des avis de manière personnelle : 71,8 % des répondant·es estiment avoir "*eu la possibilité de [s']exprimer de manière personnelle lors de cette convention*"².
- Sincérité des prises de parole : 75,6 % des répondant·es pensent que "*les personnes ont été sincères dans leur prise de parole, [qu'] elles n'ont pas caché ce qu'elles pensent vraiment*"³.
- Pluralisme dans les points de vue exprimés : 74,4 % des répondant·es indiquent que "*les participant·es ont eu des opinions très différentes sur les sujets*" en discussion.
- Goût du désaccord : 56,4 % des citoyen·nes estiment que "*les désaccords ont stimulé les discussions et ont poussé à communiquer plus et mieux entre participant·es*".

² La question est posée sur une échelle de 1 à 5, où 1 reflète "*pas du tout*" et 5 "*tout le temps*"; la proportion que nous rapportons est la somme des réponses 4 et 5.

³ Réponses 4 et 5, idem pour les points suivants.

- Respect d'autrui : 83,3 % des répondant-es sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle *"la plupart des personnes ont été soucieuses du respect à apporter à chacune"*.

La qualité de la délibération est étroitement liée au fort intérêt que les citoyen·nes manifestent pour le projet de tram nord. Ainsi, dans le questionnaire de fin de Convention, 84,60 % des répondant-es indiquent que le projet de tram nord les intéresse *"beaucoup"*, alors que seulement 15,4 % rapportent que le projet les intéresse *"moyennement"* et qu'aucun·e répondant·e n'indique que le projet ne l'intéresse pas du tout.

Un avis robuste

Comme indiqué ci-dessus, nous considérons que l'avis produit par la Convention est sérieux et robuste, en ce qu'il reflète le fort investissement des citoyen·nes dans le processus tout au long des six sessions, avec des intersessions et une soirée supplémentaire.

D'ailleurs, la grande majorité des citoyen·nes porte un regard positif sur l'avis produit par la Convention dans le questionnaire de fin de session 6 (voir en annexe 3):

- Nous constatons que 78,2 % des répondant-es se disent *"convaincu·es"*⁴ par l'avis produit par la Convention, 14,1 % ont un avis intermédiaire⁵ et 7,7 % sont peu, ou pas, convaincu·es⁶.
- En ce qui concerne la qualité de l'avis, 74,4 % des répondant-es estiment qu'il est de bonne qualité⁷, tandis que 18,0 % estiment qu'il est de qualité intermédiaire⁸ et que 7,7% le jugent de mauvaise qualité⁹.

Et après ?

Si les citoyen·nes sont majoritairement satisfait·es de la délibération et de l'avis produit, ils et elles semblent assez nombreuses à s'interroger sur le devenir de leur travail. En effet, à la question du *"niveau de confiance dans l'engagement de l'Eurométropole à prendre en compte votre avis sur le tram nord"* (posée à la fin de la Convention, voir questionnaire en annexe), 21,8 % des répondant-es affirment ne pas avoir confiance¹⁰, 29,5 % sont dans une situation neutre¹¹ et 48,7 % affirment avoir confiance¹². Ainsi, les citoyen·nes semblent assez indécis·es et divisé·es sur ce sujet.

Au-delà du sujet du tram nord, une forte majorité des répondant-es considèrent, à la fin de la Convention, que *"ce type de convention citoyenne est une solution adaptée pour aider à la prise de décisions publiques locales"* (83,3 %).

⁴ Réponses 4 et 5, voir questionnaire en annexe (idem pour les points suivants).

⁵ Réponse 3.

⁶ Réponses 1 et 2.

⁷ Réponses 4 et 5.

⁸ Réponse 3.

⁹ Réponses 1 et 2.

¹⁰ Réponses 1 et 2.

¹¹ Réponse 3.

¹² Réponses 4 et 5.

6. CONCLUSION AU VU DU MANDAT DONNÉ AUX GARANT·ES DE LA CONVENTION CITOYENNE

Le comité des garant·es a observé que :

- L'engagement des citoyen·nes a été exigeant envers les organisateurs et organisatrices, mais aussi envers eux·elles-mêmes, en termes de contenu, des modalités de fonctionnement et d'équité ;
- Cet engagement s'est maintenu tout au long de la Convention, sans baisse significative de participation ;
- Les citoyen·nes ont pu s'exprimer, la parole a circulé, avec une modération des échanges respectueuse des règles fixées par la Convention citoyenne ;
- Les débats, parfois intenses, ont démontré une diversité des points de vue au sein de la Convention.

Le comité des garant·es a constaté que :

- Les citoyen·nes ont pu avoir accès à une documentation de qualité et entendre, via des auditions, une pluralité d'avis sur le dossier – technicien·nes, élu·es, actrices et acteurs associatif·ves. Des suites ont été données à leurs demandes d'informations complémentaires ;
- Le dispositif mis en œuvre a permis aux citoyen·nes de travailler sur le fond de la problématique posée et de construire collectivement des propositions.

Le comité des garant·es a pu percevoir la forte sensibilité politique du sujet de la Convention, avec des événements extérieurs qui ont pu parfois perturber un déroulement serein de ses travaux. Le comité souligne également la complexité technique intrinsèque de l'objet de la Convention qui ne pouvait être approfondie sur l'ensemble de ses aspects dans le temps donné.

À l'issue de l'adoption de l'avis de la Convention citoyenne le 6 octobre, le comité des garant·es conclut que :

- Le rapport final de la Convention est le reflet sincère du travail d'un collectif de citoyen·nes fortement impliqué·es dans la recherche des meilleures solutions pour répondre au mandat qui leur a été donné ;
- La participation, les votes et la qualité des échanges lors de la dernière session attestent de leur indépendance et de leur intelligence collective.

En résumé, le comité des garant·es estime que les travaux de la Convention citoyenne Tram nord satisfont aux règles et aux exigences méthodologiques qui prévalent à l'ensemble des conventions citoyennes. Les membres du comité des garant·es ont pris plaisir à prendre part à cette initiative de démocratie participative.

Bénédicte Apouey, Loïc Blondiaux, Philippe Chavot,
Thierry Coquil, Louis de Fournoux, Arnaud Zimmermann

5 novembre 2025

Annexes

Annexe 1 - lettre de mission des garant.es

Strasbourg.eu
eurométropole

Capitale
européenne

La Présidente

Strasbourg, le

Objet : Comité des garantes et garants de la Convention Citoyenne Tram Nord

Monsieur,

J'ai l'honneur de confirmer votre fonction de garant de la Convention Citoyenne Tram Nord au sein d'un comité composé de personnalités reconnues en matière de participation citoyenne, des mobilités, de l'aménagement, de la déontologie...

Avant toutes choses je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre implication dans ce processus et du temps que vous acceptez de mobiliser pour cette mission. Grâce à vous la convention citoyenne sera plus robuste et gagnera en crédibilité, condition fondamentale à sa légitimité.

Suite à l'avis défavorable rendu par la commission d'enquête publique relatif au projet de développement du réseau du tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim, l'Eurométropole de Strasbourg a souhaité la mise en œuvre d'une nouvelle démarche démocratique sous la forme d'une Convention Citoyenne sur la desserte du Nord de la métropole en tramway.

Cette démarche sera accompagnée et animée par Res publica, cabinet spécialisé en concertation. Les travaux de la Convention Citoyenne devront permettre de proposer un nouveau projet d'intérêt général en répondant à la question suivante :

« Selon quelles modalités et quelles conditions de réussite la desserte en tramway des communes nord vous semble la plus adaptée au regard des enjeux de lutte contre le changement climatique et d'équité territoriale ? »

Un débat démocratique et apaisé sera organisé en mobilisant un panel de 100 citoyennes et citoyens représentatif de la diversité de l'Eurométropole de Strasbourg. Nous abordons ce nouvel exercice de participation citoyenne dans un esprit de responsabilité et avec le souci de travailler avec l'ensemble des parties prenantes.

Pour ce faire, un Comité des élus et un Comité des garants ont été créés. Le Comité des garants est composé de personnalités expertes extérieures à l'Eurométropole de Strasbourg et à la démarche de convention citoyenne.

.../...

Ce Comité de garants a pour missions principales d'assurer la loyauté du dispositif et l'indépendance des travaux de la Convention Citoyenne. Il s'assure de la cohérence entre l'intention de participation citoyenne et la méthodologie mise en œuvre. Il vérifie le bon déroulement de la convention citoyenne et de l'animation et s'assure du suivi de l'équilibre des points de vue exprimés par les experts sollicités dans le cadre des auditions. Il peut également être saisi par les citoyennes et citoyens de la Convention de toute question qu'ils et elles souhaiteraient lui adresser.

En tant que garant, vous aurez la charge de veiller au respect des principes essentiels établis par l'Eurométropole de Strasbourg, garantir le bon déroulement des travaux de la Convention Citoyenne, être disponible pour les citoyennes et citoyens et rendre compte.

Dans le respect de la posture de neutralité et de réserve que la fonction implique, les garantes et garants rempliront notamment les missions suivantes :

- Se prononcer sur le respect des modalités de participation établies par l'Eurométropole de Strasbourg,
- Assister aux sessions de travail des membres de la Convention Citoyenne Tram Nord dans une posture de réserve et de discrétion. Un roulement entre les garants pourra s'envisager, de sorte à assurer la présence d'un garant à chaque session de travail des citoyens. Ces sessions se tiendront à partir d'avril 2025, pendant 6 weekend, les vendredis soirs de 18h à 21h et les samedis en journée de 9h à 17h :
 - Vendredi 25 et samedi 26 avril 2025,
 - Vendredi 16 et samedi 17 mai 2025,
 - Vendredi 13 et samedi 14 juin 2025,
 - Vendredi 4 et samedi 5 juillet 2025,
 - Vendredi 12 et samedi 13 septembre 2025,
 - Samedi 4 octobre 2025 pour la séance de restitution.
- Participer à la transparence de la démarche, en formulant, lorsqu'il est nécessaire, des avis et préconisations sur la mise en œuvre de la méthodologie de la Convention Citoyenne,
- Vérifier que le corpus de données issu de la Convention Citoyenne Tram Nord (écrits, vidéos témoins, infographies...) est bien fidèle à l'expression de ses membres et aux délibérations finales,
- Veiller à la représentation de la pluralité des points de vue parmi les auditions réalisées et les experts reçus par la Convention Citoyenne, ainsi qu'à l'accessibilité de ces contenus par le grand public,
- Certifier les résultats des votes lorsque, le cas échéant, de telles modalités sont mises en œuvre dans le cadre du déroulé des travaux de la Convention.

.../...

L'ensemble des avis et préconisations du Comité des garants, ainsi que le rapport final, seront rendus publics et mis en ligne sur le site de la Convention Citoyenne.

Pour vous permettre d'effectuer votre mission, vous aurez accès à l'ensemble des données issues de la Convention Citoyenne. Enfin, à tout moment, les citoyennes et citoyens de la Convention pourront vous saisir de toute problématique qu'ils souhaitent porter à votre attention.

Au titre de votre fonction de garant, vous serez tenu de :

- Respecter une position de neutralité et d'impartialité absolue, ne donnant à aucun moment un avis sur le fond du sujet afin de ne pas interférer avec le travail délibératif,
- Ne pas diffuser, représenter, reproduire ou distribuer auprès d'un tiers les informations, interventions et les propos d'un autre membre du Comité des garants, des membres du Comité d'élus et des membres de la Convention Citoyenne afin de préserver les libertés individuelles, protégées par la loi.

Il est nécessaire que vous puissiez garder un contact étroit avec l'Eurométropole de Strasbourg, organisatrice de la Convention Citoyenne, qui prendra en charge l'ensemble des frais afférents à votre mission, ainsi qu'avec Res publica, agence animatrice de la Convention Citoyenne. L'Eurométropole de Strasbourg devra ainsi être tenue informée régulièrement du bon déroulement des travaux.

De même, l'Eurométropole de Strasbourg se tiendra à votre disposition, notamment en cas de difficulté particulière liée au dispositif de participation.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Pia IMBS

Annexe 2 – avis du comité des garant.es du 24 juin 2025

Le 24 juin 2025

Un nouveau tram au nord : préconisation n°1 du Comité des garants

Un Comité des garants a été constitué dans le cadre de la Convention citoyenne pour un nouveau projet de tram vers le nord, mis en place par l'Eurométropole de Strasbourg. Ce comité a pour mission d'assurer la sincérité du dispositif et notamment la cohérence entre l'intention de participation et la méthodologie mise en œuvre. Des membres du Comité des garants supervisent la préparation des sessions, à travers des réunions hebdomadaires, et assistent à chaque session de travail de la Convention citoyenne. Ses membres peuvent être saisis par les citoyennes et citoyens de la Convention. L'ensemble des éventuels avis et préconisations du Comité des garants, ainsi que leur rapport final, sont rendus public.*

À l'issue de la troisième session de la Convention citoyenne, et sur la base de leurs constats lors de leur participation, les garants constatent que les travaux de la Convention sont entrés dans une phase déterminante et émettent des préconisations à l'attention de l'Eurométropole de Strasbourg :

1/ Les membres de la Convention citoyenne ont consacré l'essentiel des trois premières sessions à recueillir les éléments d'informations nécessaires pour élaborer une vision collective d'un nouveau projet de tram au nord, avec des auditions techniques et politiques, une visite sur site et des rencontres avec des parties prenantes.

- ⇒ Les garants estiment que la priorité doit maintenant être donnée au travail collectif sur les solutions envisageables, en se concentrant sur les dimensions concrètes de la problématique et en mettant à disposition un appui technique,
- ⇒ Cette appréciation est majoritairement partagée par les citoyens, qui ont été questionné sur ce point en fin de session 3, sur la recommandation des garants présents,
- ⇒ Dans la continuité du travail collectif engagé à la fin de la session 3, les garants préconisent donc de consacrer l'ensemble de la session 4 à des travaux collectifs et pratiques d'élaboration de solutions partagées aux enjeux posés,
- ⇒ Les garants préconisent donc de renoncer à ce stade aux auditions politiques envisagées en début de session 4, en renvoyant les échanges avec les élus après la formation d'une vision collective, sur la base de leurs orientations concrètes,

- ⇒ Les garants proposent cependant d'offrir aux citoyens la possibilité de poser des questions aux élus, le cas échéant, par un système de questions-réponses écrites. Les réponses pourraient être communiquées aux citoyens sur la plateforme d'échange « Jenparle » et présentées en session 5 avant la finalisation des travaux,
- ⇒ Si une audition politique particulière semble encore nécessaire à ce stade, pour permettre l'expression d'une voix directement concernée par le projet, qui n'a pas encore été entendue et serait utile au travail sur les tracés, les garants recommandent que l'intervention soit courte et positionnée de sorte à ne pas interrompre les séquences de travail collectif ;
- ⇒ Les garants proposent d'informer les citoyens de cette adaptation lors de la réunion intersession en visio-conférence.

2/ Le forum des acteurs, le samedi 14 juin, n'a pas permis aux membres de la Convention citoyenne de rencontrer toutes les institutions, opérateurs et associations, ni à celles qui ont été invitées d'être toutes disponibles ce jour-là.

- ⇒ Les garants proposent de contacter tous les acteurs qui ont été invités à participer au forum des acteurs et aux auditions pour les inviter à mettre à disposition des membres de la Convention citoyenne les documents pertinents pour se forger un avis argumenté sur les solutions pour le tram au nord, en les informant que les citoyens sont maintenant entrés dans une phase de travail collectif, et que les éléments concrets seront les plus utiles à ce stade. Les documents transmis pourraient être mis à disposition des membres de la Convention via la plateforme « Jenparle »,
- ⇒ Les garants recommandent que, par souci de transparence, les documents et informations remis aux membres de la Convention soient également rendus publics sur le site de l'Eurométropole de Strasbourg et sur « Jenparle », en précisant que ces documents sont uniquement de la responsabilité des émetteurs. Les travaux intermédiaires de la Convention citoyenne n'ont par contre pas vocation à être diffusés à l'extérieur, et cette distinction pourrait être rappelée aux participants en début de session 4.

** Constitué de 6 experts indépendants : Bénédicte Apouey (CNRS), Loïc Blondiaux (CNDP), Philippe Chavot (Université), Thierry Coquil (IGEDD), Louis de Fournoux (Université), Arnaud Zimmermann (IGEDD)*

Annexe 3 – Questionnaire d'évaluation de la Convention citoyenne de fin de session 6



Convention citoyenne sur le projet de Tram Nord de Strasbourg

Questionnaire de sortie n° ____ (numéro citoyen-ne-étiquette)

À l'issue de cette convention, nous vous remercions de prendre quelques minutes pour remplir ce questionnaire.

1. La convention citoyenne du Tram Nord touche à sa fin : à la suite de l'expérience que vous avez vécue, quels mots associez-vous à une convention citoyenne ?

2. Le projet de Tram Nord... :

Ça m'intéresse beaucoup
 Ça m'intéresse moyennement
 Ça m'intéresse moyennement
 Ça ne m'intéresse pas du tout

3. A la fin de cette convention citoyenne, pouvez-vous dire que vous avez appris des choses sur les modes de transport et leur insertion dans la ville ?

Ne sais pas
 Non, pas du tout
 Non, pas complètement
 Oui, un peu
 Oui, tout à fait

Si c'est le cas, pouvez-vous donner un exemple ?

4. Selon vous, les demandes d'informations et d'auditions exprimées par l'ensemble des citoyens ont-elles été prises en compte ?

Ne sais pas
 Non, pas du tout
 Plutôt pas
 Oui, plutôt
 Oui, tout à fait

5. Ci-dessous vous trouverez une série de situations qui peuvent être rencontrées dans un débat sur lesquelles vous vous êtes positionnés en S1. À la suite de votre expérience au sein de la convention citoyenne, pour chacune des propositions ci-dessous, pouvez-vous vous repositionner en indiquant ce que vous en pensez ?

(0 = je ne sais pas, 1 = situation que je n'ai pas du tout rencontrée à 5 = situation que j'ai rencontrée tout le temps)

Oser dire ce que je pense a été très difficile voire impossible pour moi, de peur d'être mal perçu-e par les autres ou d'avoir l'air ridicule.	0	1	2	3	4	5
J'ai eu la possibilité de m'exprimer de manière personnelle lors de cette convention.	0	1	2	3	4	5
L'écoute et l'échange entre les participant-es a été très difficile, ils et elles sont venus seulement pour exposer leur	0	1	2	3	4	5

point de vue.						
Chacun-e s'est soucié plus de son intérêt personnel que de l'intérêt général.	0	1	2	3	4	5
Les personnes ont été sincères dans leur prise de parole, elles n'ont pas caché pas ce qu'elles pensent vraiment.	0	1	2	3	4	5
Les participant-e-s ont eu des opinions très différentes sur les sujets qui seront mis en discussion.	0	1	2	3	4	5
Je suis venu-e pour revendiquer des choses et convaincre d'autres personnes.	0	1	2	3	4	5
Il a été très difficile, voire impossible, d'arriver à un avis sur lequel tout le monde est d'accord.	0	1	2	3	4	5
Les participant-es sont restés sur leurs positions initiales pendant les discussions même si de bons arguments ont été avancés par d'autres participant-es.	0	1	2	3	4	5
La plupart des personnes ont été soucieuses du respect à apporter à chacun-e.	0	1	2	3	4	5
J'ai apprécié de discuter avec des personnes qui n'ont pas les mêmes opinions que les miennes.	0	1	2	3	4	5
Les situations lors desquelles beaucoup de désaccords se sont exprimés ont été désagréables pour moi.	0	1	2	3	4	5
Les désaccords ont stimulé les discussions et ont poussé à communiquer plus et mieux entre participant-es.	0	1	2	3	4	5
J'ai préféré être dans des groupes où les gens ont les mêmes opinions que les miennes.	0	1	2	3	4	5
D'une manière générale, on a pu faire confiance à la plupart des gens.	0	1	2	3	4	5

- 6. Estimez-vous que les conditions de réussite de cette convention citoyenne que vous avez identifiées en première session (débat enrichissant, respect de la diversité des points de vue, écoute, production permettant d'aboutir sur un projet concret, juste socialement et spatialement et inclusif) ont été remplies ?**

Echelle de 1 à 5 (si 1 = absolument pas et 5 = tout à fait)

1 2 3 4 5

- 7. Quel a été le niveau d'utilité de la plateforme Jenparle dans l'accompagnement de vos travaux entre les différentes sessions ?**

Echelle de 1 à 5 (si 1 = aucune utilité et 5 = très utile)

1 2 3 4 5

- 8. A l'issue de cette dernière session, quel est votre niveau d'adhésion vis-à-vis de l'avis produit par la convention citoyenne ?**

Echelle de 1 à 5 (si 1 = pas convaincu-e et 5 = je suis convaincu-e)

- 1 2 3 4 5

9. Comment jugez-vous la qualité de l'avis que vous venez de rédiger ?

Echelle de 1 à 5 (si 1 = aucunement qualitatif et 5 = très qualitatif)

- 1 2 3 4 5

10. A l'issue de cette dernière session, quel est votre niveau de confiance dans l'engagement de l'Eurométropole à prendre en compte votre avis sur le Tram Nord ?

Echelle de 1 à 5 (si 1 = aucune confiance et 5 = grande confiance)

- 1 2 3 4 5

11. Pensez-vous que les recommandations faites par ces conventions citoyennes devraient être obligatoirement mises en œuvre par les autorités commanditaires ?

- Ne sais pas Non Oui

12. Au regard de cette expérience de convention citoyenne, pensez-vous que ce type de convention citoyenne est une solution adaptée pour aider à la prise de décisions publiques locales ?

- Ne sais pas Non Oui

13. Quelles seraient vos recommandations pour améliorer cet exercice de démocratie délibérative ?

14. Estimez-vous que la Convention citoyenne a permis de renforcer votre rôle en tant que citoyen ?

Echelle de 1 à 5 (si 1 = absolument pas et 5 = tout à fait)

- 1 2 3 4 5

Si oui, de quelle façon ?

15. En général, vous intéressez-vous à la politique locale ?

- Pas du tout Peu Assez Beaucoup

16. À l'issue de cette convention, vous intéressez-vous à la politique locale ...

- Moins qu'avant Autant qu'avant Plus qu'avant

17. Question facultative : Souhaitez-vous faire d'autres remarques ?

Accepteriez-vous d'être recontacté par une jeune chercheuse pour un entretien sur votre expérience de la convention, dans le cadre de sa thèse ? Si oui, indiquez votre numéro de téléphone et/ou votre adresse mail sur les panneaux prévus à cet effet ou écrivez un mail à morgane.platon@etu.unistra.fr.

Annexe 4 – références documentaires

Liste indicative de données utiles à l'appréciation du déroulement de la Convention citoyenne Tram nord disponibles sur la page <http://stras.me/convention-citoyenne>

- Questionnaire en ligne pour candidater au second tirage au sort de la Convention citoyenne tram nord
- Procès-verbal de constat de tirage au sort du 07/04/2025
- Méthodologie du premier tirage au sort
- Méthodologie du second tirage au sort
- Convention d'engagement des membres de la Convention citoyenne
- Avenant à la convention d'engagement des membres
- Ensemble des documents de travail des citoyen·nes lors des sessions
- Liste des structures sollicitées pour le forum des actrices et acteurs de la session 3
- Liste des intervenant·es au forum des actrices et acteurs de la session 3
- Ensemble des questions adressées à l'Eurométropole de Strasbourg ou aux garant·es sur Jenparle
- Ensemble des questions préparées en intersession pour les auditions de collectifs et élu·es en session 3
- Réponses des élu·es aux questions des intersessions 3 et 4
- Réponses techniques par l'EMS aux questions des intersessions 3 et 4
- Règlement de vote pour la session 6